



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr



ARRETE MUNICIPAL N°2021/03

Portant réglementation au cimetière de Siaugues-Saint-Romain

Le Maire de la Commune de Siaugues-Sainte-Marie,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin d'assurer l'inhumation, l'exhumation, la réglementation, la gestion et le bon ordre dans les cimetières communaux ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'acquisition d'une concession correspondant à une surface délimitée au sol, il est expressément **interdit** :

- de fixer quoi que ce soit (plaques, croix,...) sur les murs du cimetière
- de planter des arbres, des arbustes ou des plantes dans les allées et sur les tombes

Article 2 :

Le présent règlement sera affiché au cimetière et en mairie.

Article 3 :

Toute infraction au présent règlement sera constatée par les agents chargés de la vigueur. Le Maire est chargé de l'application du présent règlement qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Siaugues-Ste-Marie, le 08/04/2021

Le Maire,

G. RUAT

